



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Tome 1

SÉANCE DU 23 MARS 2023

N° 3 / 2023

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 du C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale convoqué par Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S. s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Claude FERNANDEZ-VELIZ, Adjointe au Maire, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Présents

Claude FERNANDEZ-VELIZ, Adjointe au Maire, Vice-Présidente du C.C.A.S. ; Yveline MASSON, Adjointe au Maire ; Claudine OCCHIPINTI, Christine EVEN, Marie-Christine JALLADAUD, Conseillères Municipales ; Daniel FERON, Nicole GAUTHIER, Eric TIEVANT, Marie-Anne HATTAB, Claude RAYER, membres nommés.

Absents excusés sans pouvoir :

Pascal DOLL, Maire, Président du C.C.A.S. ;

Absents excusés avec pouvoir :

Annie COHADIER, Conseillère Municipale, mandat à Madame OCCHIPINTI,
Isabelle CARON, Conseillère Municipale, mandat à Madame MASSON,
Alper KUCUN, membre nommé, mandat à Madame FERNANDEZ-VELIZ.

Absents non excusés :

Rita AYDIN, Conseillère Municipale ;
Berdj BERBERIAN, Alice RUSDIKIAN, membres nommés.



CONSIDÉRANT que les valeurs indiquées dans le compte de gestion du C.C.A.S. pour l'année 2022 présenté par Monsieur le Receveur Municipal, Trésorier Principal de Garges-Lès-Gonesse, sont identiques à celles contenues dans le compte administratif du C.C.A.S. pour l'année 2022, présenté par Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Où le rapport de Madame Claude FERNANDEZ-VELIZ, Adjointe au Maire, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

À la majorité,

APPROUVE le compte de gestion du C.C.A.S. pour l'année 2022 annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale, ou tout autre personne désignée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Yveline MASSON
Secrétaire de séance



Claude FERNANDEZ-VELIZ
Adjointe au Maire déléguée aux
Affaires Sociales et au Logement,
Vice-Présidente du C.C.A.S.



Délibération certifiée exécutoire
Conformément aux dispositions des
Articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code
Général des Collectivités Territoriales